



L'association Orchestre à l'École

impulsion et coordination au niveau national et local

Le label Orchestre à l'École existe depuis 1999 et l'association Orchestre à l'École s'est créée en septembre 2008.

L'association Orchestre à l'École a pour objectif le développement de la pratique de la musique au sein des établissements scolaires, notamment à travers **toutes actions permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des Orchestres à l'École**. L'association ne crée pas d'orchestre mais elle aide à monter des projets, conseille, suscite des rencontres et des événements. Elle effectue les démarches de mécénats, collecte et réattribue aux orchestres les fonds des mécènes et des collectivités publiques. Ces fonds complètent le budget permettant la création d'un Orchestre à l'École.

L'ACTION DE L'ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE

L'association accompagne les relais locaux au **niveau national** tout au long de la vie de l'orchestre, facilite la réussite du projet :

- * En négociant des accords cadres avec tous les partenaires (Education nationale, Culture...)
- * Sur le plan financier, en recherchant des fonds auprès de mécènes et collectivités publiques, et en se chargeant de leur collecte et leur réattribution (sélection par un comité des orchestres auxquels ces fonds seront attribués). Les fonds récoltés sont totalement reversés aux projets sélectionnés, en totale transparence.

- * Sur le plan opérationnel :
 - en fournissant tous les documents, en conseillant sur toutes les étapes de l'obtention des budgets, en coordonnant des groupes de travail sur tous les sujets relatifs au développement d'Orchestre à l'École.
 - en proposant des formations pour les musiciens intervenants
- * Sur le plan de la médiatisation, en communiquant et en organisant des événements et des rencontres.
- * Sur le plan de la diffusion en négociant des partenariats avec les lieux de concerts
- * Sur le plan de l'évaluation en commandant à Sciences Po une étude sur l'impact social des orchestres à l'École, parue en novembre 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUDGET DE L'ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Le conseil d'administration est composé de spécialistes réunissant les compétences dans les domaines de la facture instrumentale, de la maintenance des instruments, du montage de projet, du fonctionnement de l'Education nationale, du fonctionnement d'une collectivité locale et de la pédagogie musicale.



ORCHESTRE A L'ÉCOLE

DOSSIER DE PRESSE SAISON 2011/12



Conception graphique : Désidérata > www.histoiredevoir.fr • Photos : © ARTIS MUNDI



RELATION MEDIAS : Brigitte BERTHELOT

01 46 26 32 06 • b-berthelot@wanadoo.fr

Téléchargement du dossier de presse et visuel : www.brigitteberthelot.com

Association Orchestre à l'École

association Loi 1901 à but non lucratif

Siège social : 2, rue Henri Chevreau • 75020 PARIS

Contact : Marianne BLAYAU • 01 75 57 85 40

asso@orchestre-ecole.com

www.orchestre-ecole.com

L'objectif : un orchestre dans chaque école

La pratique instrumentale est quasi inexistante dans les écoles françaises : actuellement, moins de 5% des enfants ont accès à la pratique instrumentale en établissement d'enseignement spécialisé, presque tous issus d'un milieu social et culturel favorisé.

95% des enfants sont écartés de la pratique instrumentale, pour des motifs d'ordre culturel (les établissements spécialisés ne pouvant accueillir toute la population

se sont souvent tournés vers l'élitisme favorisant ainsi les familles déjà sensibilisées), économique (l'école de musique n'est pas gratuite et cette barrière est infranchissable pour certaines familles) et géographique (les milieux ruraux sont les plus touchés).

Orchestre à l'École permet de combler ce vide au sein du réseau Education nationale, tout en s'appuyant sur les compétences des musiciens issus des écoles de

musique et conservatoires pour la pratique instrumentale collective.

Le nombre d'orchestres a grandi de façon exponentielle, grâce à l'action d'Orchestre à l'École. Il n'y avait que 150 orchestres fin 2007, il en existe plus de 700 fin 2011, mais il reste beaucoup à faire puisqu'il existe environ 55 000 établissements scolaires (écoles élémentaires et collèges)... Avec les moyens actuels,

l'association Orchestre à l'École prévoit la création de 50 à 100 orchestres par an. L'intérêt grandissant des institutions et mécènes nous permet d'espérer bien plus.

Qu'est-ce qu'un Orchestre à l'École ?

Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant **3 ans** en général dans des écoles élémentaires ou des collèges - du CE2 au CM2 ou de la 5^{ème} à la 3^{ème}. L'orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Il devient une matière à part entière.

Un orchestre, créé dans l'école, accueille tous les élèves d'une classe, **quels que soient leurs aptitudes, leurs niveaux d'intégration ou leur comportement**. Les élèves sont majoritairement non inscrits dans un établissement spécialisé d'enseignement de la musique et débutent dans cette classe leur première expérience instrumentale.

L'orchestre à l'école fonctionne au sein de l'école, soit intégralement dans le temps scolaire, soit partiellement en temps scolaire, complété en temps périscolaire.

Les musiciens intervenants de l'école de musique se déplacent au sein de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de musique des collèges ou les **dumistes***, ainsi que toute l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire.

*les dumistes sont des musiciens ayant obtenu le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) délivré dans les CFMI (centres de formations des musiciens intervenants).

Comment crée-t-on un Orchestre à l'École ?

L'Orchestre à l'École s'appuie sur un réseau de partenariats incluant les collectivités locales (commune, communauté de communes, conseil général, conseil régional...), l'Education nationale (enseignant, établissement scolaire, Académie), l'école de Musique locale (ou le conservatoire).

Pour mener à bien le montage d'un projet, il faut un **porteur de projet** qui le coordonne. Il peut être une personne physique (professeur de musique, chef d'établissement scolaire, élu...) ou morale (association municipale, école de musique, luthier...)

Le porteur de projet a pour mission :

- de réunir tous les partenaires indispensables à la mise en place d'un Orchestre à l'École (structure d'enseignement musical, établissement scolaire, inspection académique, collectivités locales)

- de coordonner l'ensemble des tâches nécessaires à la mise en place du projet en relation avec ces partenaires : rédaction des dossiers pour la recherche de financement, montage du budget, définition du projet pédagogique, recrutement de l'équipe intervenante, acquisition du parc instrumental, organisation matérielle du projet.

- d'assurer la communication autour du projet et de gérer les événements liés à la vie de l'orchestre (remise des instruments, organisation des prestations musicales).

L'association Orchestre à l'École soutient le porteur de projet d'un Orchestre à l'École à chaque étape du processus en lui fournissant toutes les informations et documents nécessaires, en le mettant en lien avec d'autres orchestres déjà en place, en l'aidant à convaincre ses partenaires appropriés, en l'aidant à convaincre ses partenaires, en recherchant des mécénats.**

**cf page «L'association Orchestre à l'École»

La pédagogie : ludique et collective

Les **pédagogies utilisées** demeurent le choix des encadrants (professeurs intervenants). Libre à eux d'utiliser la transmission orale, le Soundpainting* ou la transmission traditionnelle et de privilégier tel ou tel style (musique classique, musiques actuelles, musique traditionnelle...). Toutes les formations instrumentales peuvent s'adapter aux classes orchestres (harmonie, brassband, cordes, bigband, batucadas...).

Jouer d'un instrument à l'école ne se substitue pas à la pratique au sein d'un conservatoire. La musique ludique est la règle, même si elle conduit implicitement à certaines habitudes de travail. La lecture de notes s'acquiert progressivement au cours du projet.

L'apprentissage musical se **pratique toujours de manière collective** dans les classes. Il permet aux élèves d'apprécier le plaisir de jouer ensemble, dès le premier jour, et d'interpréter **le premier concert au bout de quelques mois seulement**. L'Orchestre à l'École se produit le plus souvent possible, plusieurs fois dans l'année, c'est une des clés de l'enthousiasme des élèves et de la réussite du projet.

Un élève fait partie d'un orchestre généralement pendant 3 ans au minimum. Idéalement, cette expérience doit se prolonger via d'autres projets après l'école ou le collège.

Organisation : les élèves ont en général au moins 2 séances hebdomadaires réparties entre enseignement par pupitre et regroupement en orchestre.

Les instruments sont distribués en début d'année, les élèves en sont responsables, ils les rapportent chez eux. Ce qui leur permet de répéter et de mieux impliquer les familles.

Ces instruments sont fournis par un professionnel agréé par la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI), qui s'engage à fournir des instruments d'un niveau de qualité suffisant pour un apprentissage dans de bonnes conditions, à assurer régulièrement la

maintenance du parc instrumental et à soutenir le projet localement. Ce professionnel sera, enfin, **garant de la provenance éthique du matériel fourni**, l'association Orchestre à l'École s'assurant de l'origine des instruments. Ceux-ci devront bénéficier d'une traçabilité prouvant qu'ils ont été fabriqués dans le respect de la législation et la déontologie du travail digne.

*Le Soundpainting est un langage de composition en temps réel, basé sur des conventions gestuelles, mettant en œuvre dans le même temps musiciens, comédiens, chanteurs, danseurs, plasticiens, peintres.



Le financement d'un Orchestre à l'École

Aucune participation financière n'est réclamée aux élèves participant aux Orchestres à l'École ou à leur famille.

Le budget d'un Orchestre à l'École fait l'objet de financements croisés par les collectivités locales (commune et communauté de communes, Conseil Général, Région) par le biais de divers dispositifs selon le lieu et le classement de l'établissement scolaire (par ex ZEP). Il peut être complété par des partenaires institutionnels (culture, éducation et solidarité) et par des fonds privés par le biais du mécénat. **En cas de besoin, l'association Orchestre à l'École peut servir de relais pour la collecte de ces fonds.**

Le budget d'un Orchestre à l'École s'articule en 2 parties : **le budget d'investissement** correspondant à l'acquisition d'un parc instrumental, de méthodes et de petit matériel (pupitre...). En fonction du nombre et du type d'instruments concernés ce budget varie de 10 000 à 20 000€ pour une classe. **Le budget de fonctionnement** correspondant au financement des interventions des musiciens, à l'achat des consommables (anches, huile pour pistons, cordes...) et à la maintenance du parc instrumental. Ce budget doit être prévu sur la durée totale du projet (3 ans), il varie selon le nombre d'intervenants et leur statut. En moyenne, il s'élève à 7000€ par an.

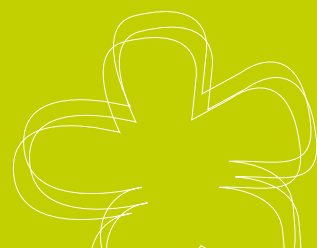
Les bienfaits sur l'élève et son environnement, au delà de la pratique : un outil de cohésion sociale

Quel que soit le projet pédagogique mis en place et le lieu, les résultats sont toujours positifs : cohésion de groupe, enfants se sentant plus épanouis, résultats scolaires en amélioration, lien renforcé entre les familles et l'école, enseignants enthousiastes et, pour tous, beaucoup de fierté...

Dans un orchestre on apprend tout, à respecter les autres et à se respecter soi-même, on apprend à écouter, on lit, on compte, on improvise, on s'exprime... On met les enfants en situation de réussite et d'exigence pour eux-mêmes en faisant de nombreux concerts dans et en dehors de l'école.

Commandée par l'Institut Montaigne, une étude* évaluant l'impact des Orchestres à l'école sur les élèves a été conduite d'avril à août 2010 par Adrian Hille, étudiant de Sciences Po, l'École polytechnique, et l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Les résultats sont significatifs : **participer à un Orchestre à l'École a un effet positif sur les capacités cognitives et les capacités non-cognitives des élèves.**

* Cette étude est téléchargeable sur www.orchestre-ecole.com





Les mécénats concrétisés par l'association Orchestre à l'École

Plus de 100 orchestres ont été créés grâce au soutien des mécènes (800 500 €), depuis la création de l'association Orchestre à l'École, il y a 3 ans. Lorsqu'un mécène confirme son soutien, l'association lance un appel aux orchestres par le biais de son site. Les dossiers des candidats sont instruits et sélectionnés par l'équipe pédagogique et le conseil d'administration de l'association. L'aide porte sur l'achat de demi-parcs instrumentaux qui sont mis gracieusement à la disposition des orchestres sélectionnés selon leurs besoins.



Les mécènes qui soutiennent les actions d'Orchestre à l'École :



Ces mécènes ont permis non seulement la création de plus de 100 nouveaux orchestres mais également la mise en place d'une évaluation de l'impact des OAE sur les enfants, le soutien pour la formation des musiciens intervenants dans les orchestres et l'organisation de moments exceptionnels pour les orchestres : garden-party de l'Elysée, défilé du 14 juillet, Arbre de Noël de l'Elysée, prestations au salon Music and You et au sein de l'École Polytechnique, rencontres avec Olivia Ruiz, Vincent Ségal et Ballake Sissoko, 20 ans d'Axa Atout cœur, ouverture d'un match de rugby du top 14.... De belles surprises sont à venir.

- * Une marraine prestigieuse : Carla Bruni-Sarkozy
- * Un président d'honneur particulièrement impliqué : Claude Bébéar

